



TAMBOUR

BIMESTRIEL JUIN / JUILLET 2016

N°125

EDITORIAL

Juillet, Août, c'est la trêve estivale, le temps des vacances des dîners en plein air, le temps aussi de « recharger les accus » avant la rentrée pour les petits mais aussi pour les plus grands.

Certains d'entre nous profitent moins de cette période qui incite au farniente, en premier lieu nos agriculteurs, avec la période de la moisson, pas très bonne cette année, mais aussi les personnes isolées, les malades, qui voient défiler les saisons en espérant que la prochaine sera meilleure pour eux.

Dans nos petits villages, soyons proche et à l'écoute de nos anciens, de nos voisins, et si quelquefois ceux-ci sont un peu bruyants, volubiles, si leur tondeuse continue à fonctionner quelques minutes après l'heure autorisée, restons tolérants.

L'actualité nous rattrape sans cesse et nous rappelle que la barbarie, l'intolérance, la folie des hommes sont malheureusement toujours présentes.

Malgré tout, malgré cette chape qui plombe le moral, restons positifs, pensons à cette rentrée des classes qui arrive, à ces jeunes pleins de vie, accompagnons et adhérons à la vie sociale de notre village, nous avons le privilège de vivre dans un environnement protégé, veillons, tous ensemble, à le faire perdurer.

Michèle PANNIER

RECENSEMENT MILITAIRE

Où s'adresser ?

Dans la perspective de leur participation à « la journée d'appel de préparation à la défense », la loi du 28 Octobre 1997 impose aux jeunes filles et jeunes garçons âgés de 16 ans de se faire recenser à la Mairie de leur domicile.

Attention, cette obligation ne doit pas être négligée.

En effet, conformément aux dispositions légales en vigueur, les catégories de personnes concernées par les modalités de recensement doivent avoir, avant l'âge de 25 ans, satisfait à cette obligation pour être autorisées à s'inscrire aux examens et aux concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, Baccalauréat, mais aussi permis de conduire etc....)

Délais pour se faire recenser.

Les jeunes garçons et jeunes filles doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Je suis né(e) en :	Je me fais Recenser en :	Je suis né(e) en :	Je me fais Recenser en :
Janvier	Janvier – Février Mars - Avril	Juillet	Juillet – Août Septembre - Octobre
Février	Février - Mars Avril - Mai	Août	Août – Septembre Octobre - Novembre
Mars	Mars – Avril Mai - Juin	Septembre	Septembre- Octobre Novembre- Décembre
Avril	Avril – Mai Juin - Juillet	Octobre	Octobre – Novembre Décembre - Janvier
Mai	Mai – Juin Juillet - Août	Novembre	Novembre -Décembre Janvier - Février
Juin	Juin – Juillet Août - Septembre	Décembre	Décembre – Janvier Février - Mars

INCENDIE

Un incendie a détruit une maison d'habitation située à l'intersection de la rue de l'Avenir et de la rue Beauregard.

En quelques minutes l'embrasement, très violent, n'a pas permis aux pompiers, de circonscrire le sinistre.

Soulignons l'implication de nombreux Chalautriers qui ont contribué, dans un premier temps à sécuriser la zone en interdisant les accès ou plus tard en abattant les pignons fragilisés et en surveillant les reprises de feux.



Les pompiers en surveillance après l'incendie

REMERCIEMENTS

Remerciements à la famille MICO pour le don de livres à la bibliothèque municipale.

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **du 23 MAI 2016**

L'an deux mille seize, le 23 Mai, 20 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 18 Mai 2016, sous la présidence de Mme Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Alain FAYOLLE, , Claude MAUROUX, Benoît LAMOTTE, José PANNIER,, Marc JACOB, Alain COQUART formant la majorité des membres en exercice.

Absente ayant donné pouvoir : Antoinette REGNAULT à Michèle PANNIER

Absente excusée non représentée: Fabienne BENOIST

Absents non représentés: Yoann SIMARD, Lionel SIMARD

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

Rendu compte des délégations exercées par Madame le Maire

Emprunt pour le changement de branchements au plomb.

Madame le Maire a rappelé que le montant d'un emprunt pour la réalisation du changement des branchements d'eau au plomb a été inscrit au budget annexe 2016. Elle a exposé qu'elle a retenu l'offre de la Caisse Des Dépôts avec laquelle les formalités d'emprunt ont été engagées.

Mobilier de la salle polyvalente.

Madame le Maire rappelle qu'il a été décidé lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 15 avril de faire l'acquisition de barres d'espacement inter-rangées. La commande de ces barres a été faite, auprès de la société ARRO.

Secrétariat de mairie.

Madame le Maire a exposé les raisons de la non-reconduction du contrat à durée déterminée de Mme Aurélie Blanchard.

Diagnostic préalable à la création d'une activité « café »

Le devis d'une prestation d'étude portant sur un diagnostic préalable à la création d'une activité café /bar/ brasserie au café restaurant actuellement fermé établi par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne est étudié. La CCI propose une prestation destinée à définir les points forts et les points faibles de la création d'une activité Bar restauration sur la commune de Chalautre la Grande. Outre cette prestation, la CCI mettrait à disposition de la collectivité son expertise en matière d'urbanisme commercial et conseillerait la commune tout au long du projet.

Considérant le coût de la prestation d'un montant de 4110 € TTC trop élevé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de ne pas accepter le devis de la CCI.

Accès au terrain de tennis:

Madame le Maire a informé le Conseil Municipal:

- que le terrain de tennis communal n'est plus fréquenté par manque d'adhérents au club de tennis,
- que ce club souhaite dissoudre son association
- que les employés communaux ont réparé de nombreuses fois les passages faits dans le grillage et a proposé d'en laisser libre l'accès en cas de dissolution du club.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise l'ouverture du terrain dès que la réunion du bureau de ce club aura entériné sa dissolution et a décidé qu'un constat sera fait dans quelques temps.

Eclairage public: lanternes à remplacer.

Suite à sa délibération en date du 10 décembre 2015 décidant de remplacer huit luminaires type ballon fluo et la demande de subvention par le SDESM;

Le Conseil Municipal, après étude de 4 devis, a décidé le remplacement de 8 lanternes obsolètes par 8 lanternes de type LED et a accepté la proposition de SOBECA pour un montant de 6864 € TTC

Informations diverses.

Dates des élections 2017:

Présidentielles: 23 avril et 7 mai

Législatives: 11 juin et 18 juin

Sénatoriales: 24 septembre

Diagnostic de l'assainissement non collectif (SPNC):

Une réunion aura lieu à la salle polyvalente le vendredi 10 juin à 19 h. une lettre sera envoyée aux personnes concernées par les services de la communauté de communes du Provinois

Transport scolaire.

La politique tarifaire du Département en matière de transport scolaire changera à la rentrée 2016. Pénalisante pour les familles, la fin de la gratuité s'impose au Département et à la Région. Il est précisé que la Seine et Marne était le seul département d'île de France à avoir maintenu la gratuité.

Course cycliste de dimanche 29 mai.

Monsieur Francis Ravion informe l'assemblée que la remise des coupes de la course cycliste sera faite au café puisque la salle polyvalente est louée ce jour-là

Aide financière

Vu le dossier d'aide instruit par Mme DAGOURET Laetitia, assistance sociale, Maison Départementale des Solidarités de Provins, 11 rue de Changis – 77160 PROVINS, en vue d'une aide financière à une famille en situation momentanément précaire, le conseil municipal a décidé d'accorder à cette famille une aide de 500 €.

Décision Modificative n°1 : secours et dots

Considérant que le CCAS est dissous depuis le 31/12/2015, le Conseil Municipal a décidé d'adopter la décision modificative n°1 au budget: Augmentation de crédits 1500 € à l'article 6713(secours)

NUISANCES

La tranquillité, voici un des attraits de notre village. C'est un bien commun que nous nous devons de préserver en respectant quelques règles élémentaires.

Un arrêté préfectoral du 13 Novembre 2000 réglemente les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Sur la voie publique et dans les lieux publics, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, et notamment ceux susceptibles de provenir :

- De publicités par cris ou par chants
- De haut-parleurs, amplificateurs, postes récepteurs de radio, magnétophones, électrophones et téléviseurs ;
- Des réparations et réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée ;
- De l'utilisation de pétards ou autre pièces de feu d'artifice

Sauf autorisation exceptionnelle, les travaux bruyants effectués sur la voie publique ou dans les propriétés privées doivent être interrompus entre 20h00 et 7h00 et toute la journée des dimanches et jours fériés.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ne peuvent être effectués que :

- De 7h00 à 20h00 les jours ouvrés
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Sont notamment concernés : les tondeuses à gazon, les tronçonneuses, les perceuses et les raboteuses ou scies mécaniques

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents de la police municipale

Elles pourront être sanctionnées :

Par des contraventions de première classe lorsqu'elles relèvent des dispositions de l'arrêté préfectoral. Par des contraventions de troisième classe lorsqu'elles font référence aux articles R.48-1 à R.48-5 du code de la santé publique.

RENCONTRES DE L'ETE

Cette année la présence d'invités surprise a quelque peu perturbé le déroulement des rencontres de l'été.

En effet nos « amis » les moustiques nous ont rappelé que pour les activités de plein air, ce sont eux qui avaient toujours le dernier mot !

Ainsi, nous avons trouvé refuge dans la salle du café pour les deux premières soirées et dans la salle polyvalente pour la dernière.



Autour de l'apéro....

Cette « délocalisation » n'a en rien perturbé la bonne humeur des convives et chacun a pu profiter des qualités culinaires de son voisin.



Ou à table, ambiance toujours chaleureuse !

Ces rencontres, lieu de partage et de convivialité, sont une bonne occasion de se retrouver, de mieux se connaître et de converser autour de sujets multiples et variés.

Rendez-vous l'an prochain, avec, nous l'espérons, l'absence de quelques convives particulièrement « piquants ».

ETAT CIVIL

Naissance :

Shana MAGANO le 5 Juillet 2016

Rose BULTE le 25 Juillet 2016

Mariage :

Sylvain LEMOINE et Alice LEGER le 16 Juillet 2016

OBJETS TROUVES

Le blouson marron de marque décatlon en taille 8 ans trouvé au terrain de sport, attend toujours son propriétaire à la mairie. Elément nouveau, le nom de « CADET A » est cousu à l'intérieur du col.

FOOTBALL CLUB DE CHALAUTRE

Comme c'est désormais la tradition l'équipe des bénévoles du Football Club de Chalautre organise au début de l'été sa journée festive avec au programme, activités ludiques pour les petits mais aussi les plus grands.

C'est aussi l'occasion de se retrouver autour d'une barbecue pour récupérer des efforts fournis sur le terrain.



A l'écoute de Pascal et Jessy...

Soulignons l'engagement et la persévérance des dirigeants qui encadrent tout au long de l'année les jeunes chalautriers.



Avant les épreuves techniques.

A la rentrée venez les rejoindre lors des entraînements adultes, vous serez chaleureusement accueilli.

VIE DE L'ECOLE

La vie de l'école est rythmée tout au long de l'année par des moments de détente, Noël, la kermesse, mais aussi depuis maintenant quelque temps la remise des « permis à points de bonne conduite ».

Souvenons nous, l'an dernier les résultats avaient été mitigés, force est de constater que pour l'année écoulée les progrès sont, à nouveau... perfectibles.



Remise des récompenses

FESTIVITES DU 14 JUILLET



L'apéro....

Après l'apéritif servi pour la première fois cette année sur la terrasse de la salle polyvalente rénovée, chacun a pu se restaurer autour du buffet, avant de partir pour la retraite aux flambeaux jusqu'au feu d'artifice tiré au stade.



Un bon repas...

Puis retour à la salle pour déguster le dessert et terminer la soirée au son de la musique dans une ambiance conviviale.



Et pour finir la soirée dansante !

Petite touche pour finir, lors de l'installation, de la surveillance puis du tir du feu d'artifice, Eveline, Alain et les deux Francis ont pu partager ensemble les joies de se faire « dévorer » par nos amis les moustiques venus en nombre pour les ...accompagner !

La vie de l'école est rythmée tout au long de l'année par des moments de détente, Noël, la kermesse, mais aussi depuis maintenant quelque temps la remise des « permis à points de bonne conduite ».

Souvenons nous, l'an dernier les résultats avaient été mitigés, force est de constater que pour l'année écoulée les progrès sont, à nouveau... perfectible